

Intervention de Jean-Michel REVOL

Maire de St-Marcellin

Débat d'orientations budgétaires 2011

Mesdames et Messieurs les élus, Chers Collègues,

Nous abordons le débat d'orientations budgétaires de l'année 2011.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, de donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Traditionnellement, ce débat a lieu 4 à 6 semaines plus tard. J'ai souhaité que celui-ci soit avancé, non par convenances personnelles, mais par souci de permettre à notre ville de lancer très vite ses investissements, synonymes de procédures administratives parfois longues, mais synonymes surtout d'activité économique et d'emploi pour les entreprises.

Dans cet esprit, nous devrions donc adopter le budget le 21 février. Rappelons que le gouvernement a **repoussé au 30 avril cette année**, (oui, au 30 avril – ce qui ne s'est jamais vu !!!) la date limite d'adoption des budgets !

C'est dire, comme l'écrivait récemment le Président UMP de l'Association des Maires de France, Jacques Péliissard, que « **plus encore qu'auparavant, l'environnement financier des collectivités locales sera en 2011 et au-delà, particulièrement tendu et plein d'incertitudes** », rajoutant que « **dans ce contexte les élus locaux sont nombreux et légitimement inquiets pour les capacités de leurs communes et communautés à financer les investissements et les services publics** ».

>Lors de la cérémonie des vœux, j'ai évoqué les grands axes du budget 2011.

Les orientations politiques et budgétaires de la Ville s'inscrivent dans la continuité des précédentes, ce n'est pas surprenant, ce n'est pas extravagant, mais c'est en revanche un choix tout à la fois difficile, responsable et ambitieux.

Un choix difficile, car l'environnement institutionnel et financier de la ville - comme celui de la plupart des collectivités locales françaises - se dégrade d'année en année, (j'ai repris précédemment les propos de Jacques Péliissard !)

Un choix responsable, car les attentes exprimées par nos concitoyens à l'endroit des acteurs publics ne cessent de croître.

Un choix ambitieux, puisqu'il maintient notre ville dans un processus de transformation et de modernisation.

J'ai dévoilé les grands axes budgétaires lors de la cérémonie des vœux. Je veux les rappeler.

Des orientations budgétaires responsables, de bon sens !

La situation financière de notre ville est restée saine. Grâce à une **gestion rigoureuse**, (NB – nos dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles ont diminué de – 2,26%), notre niveau d'endettement a été contenu, notre capacité d'autofinancement a été préservée et nos investissements sont restés soutenus.

Pour autant, nous connaissons aussi un **"effet de ciseaux"**, (NB – nos recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles ont diminué de 2,61%) - **qui va en s'accroissant**, et qui est préoccupant. En effet, notre commune subit, comme d'autres, la crise actuelle des finances locales.

Face à cet "effet ciseaux", trois solutions sont envisageables :

La 1^o solution, c'est d'augmenter lourdement les impôts des St-Marcellinois : c'est une voie que je refuse car la conjoncture est déjà suffisamment difficile pour les ménages ;

La 2^o solution, c'est d'augmenter dangereusement l'endettement : je la refuse aussi, car un endettement excessif conduit à reporter le poids des difficultés du présent sur les générations futures.

La 3^o solution, c'est celle de la rigueur accrue dans les dépenses de fonctionnement. Cette troisième voie, étroite et difficile, est celle que nous avons déjà choisie depuis plusieurs années pour éviter la hausse des impôts, et conserver un endettement raisonnable, mais aussi pour maintenir notre capacité d'investissement.

Pour élaborer notre budget primitif pour 2011, je vous propose donc de retenir les trois orientations suivantes :

1 - Ne pas augmenter les taux communaux d'imposition pour la 14^o année consécutive

-TH=10.85% /FB =25.71% / FNB=44.10%/ TP=16.55%

2 - Maîtriser l'endettement de notre commune

Pour que les St-Marcellinois n'aient pas à payer plus tard les conséquences de nos difficultés d'aujourd'hui, je vous propose, comme nous l'avons fait jusqu'à aujourd'hui, de ne pas céder à la facilité d'un endettement excessif. **Nous n'avons pas emprunté en 2010.**

Nous n'emprunterons pas plus de 610 000€ en 2011, comme les années précédentes.

3 - Effectuer des choix courageux

Afin d'équilibrer notre budget, sans sacrifier l'investissement, nous devons continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, **qui plus est en prévision du gel des dotations de l'Etat et du manque de dynamisme des bases d'impositions suites aux réformes fiscales qui engendreront inévitablement un gel des ressources propres de la collectivité.** Il convient de **freiner, et de stopper même l'évolution de l'effet de ciseaux sous peine de se diriger vers une capacité d'autofinancement quasi-nulle à court terme.**

Un pays, une collectivité, un ménage qui dépense plus qu'il ne gagne, qui vit artificiellement au-dessus de ses moyens, est un pays, une collectivité, **un ménage moralement faible, économiquement vulnérable et**

socialement suicidaire.

Ainsi donc, comme en 2010, le budget sera marqué cette année d'un double sceau :

- une **action publique forte**, au quotidien, au service des St-Marcellinois ;
- mais également un **bon niveau d'investissement** pour transformer la ville et soutenir l'activité économique.

Constance, persévérance, mais aussi prudence pour qu'il y ait de la confiance.

Notre ambition, si elle est identique aux années précédentes, ne se traduira pas exactement dans les mêmes termes budgétaires !

>Quelques mots, donc, sur la situation dans laquelle se trouve notre ville et tout d'abord sur son **environnement institutionnel et financier.**

Cela fait de nombreuses années que l'on parle du désengagement de l'Etat, des transferts de charges non compensés, du piège politique et financier dans lequel se retrouvent les collectivités locales confrontées en permanence à des charges nouvelles sans que la solidarité nationale ne leur donne les moyens de les assumer.

2010 - année historique majeure ! Celle de la suppression de la taxe professionnelle !

Elle a été compensée, oui, en 2010, mais supprimée, et elle représentait une recette extrêmement dynamique, (évolution de 3 à 4 %).€

La TP était « le carburant de nos finances locales ».

Là où nous aurions dû avoir une évolution de 3 à 4 % par an, **cela veut dire que nous allons les voir régresser, puisque le gel, bien entendu, c'est sans compter l'inflation qui vient en diminution de nos capacités d'action.**

Cette décision nationale est **lourde de conséquences sur le plan budgétaire** car l'impôt constitue la ressource principale de la commune !

OUI, comme l'indique La Lettre des Finances Locales dans son éditorial de décembre 2010 : **« La réforme va-t-elle opérer un transfert de charge fiscale des entreprises vers les ménages ? A priori, la réponse est oui ».**

Quelques mots encore sur cette suppression de TP !

(Cf- édito La Lettre du Maire – 14 décembre 2010)

« Où sont passés les 7 milliards ?

*Selon Gilles Carrez, rapporteur du budget de l'Etat à l'Assemblée nationale, la suppression de la taxe professionnelle (TP) se traduira par un allègement d'impôts de 7 milliards au profit des entreprises. **Soit deux fois plus que l'estimation initiale** du gouvernement, lorsque Nicolas Sarkozy, sans crier gare et sans calcul préalable, avait annoncé cette suppression.*

...

On ne connaît pas une seule entreprise qui ait manifesté sa satisfaction pour pareil allègement fiscal, qui ait investi plus ou recruté plus.

...

Le manque à gagner pour les collectivités locales sera compensé par l'Etat. C'est à dire par d'autres impôts. En fin de compte, la suppression de la TP n'est pas un allègement d'impôts mais un déplacement du poids de cet impôt.

C'est donc le contribuable qui comblera la différence ! »

A.Laignel, secrétaire général de l'AMF, au Congrès des Maires 2010

« A un moment, je me disais « mais c'est effrayant, les délocalisations c'est la taxe professionnelle, la suppression des emplois c'est la taxe professionnelle et donc, quelque part, c'est nous qui serions coupables, fautifs ».

Mais elle est supprimée.

Est-ce que vous avez vu un afflux d'entreprises qui reviennent vers la France ? Est ce que vous avez vu que s'arrêtaient les coupes claires dans les emplois, dans nos industries ?

Nous savons bien malheureusement que s'il suffisait de supprimer la taxe professionnelle pour que la France se redresse et que notre industrie revive, il y a bien longtemps que cela aurait été fait. »

Notre ville compte 533 demandeurs d'emploi, soit 1,3% de plus qu'en début d'année 2010.

En Isère, la hausse du chômage a été de 3,2% l'an dernier, 5,3% dans le Nord-Isère et 8,3% en Isère rhodanienne.

Les chiffres du chômage, annoncés hier, indiquaient nationalement une hausse s'établissant à 5,3 %, sur l'année portant le nombre de chômeurs à 4,051 millions. (AFP)

>2011 – An 1 d'autres bouleversements majeurs, au premier rang desquels le gel voire la diminution sur trois ans des dotations de l'Etat.

Nous sommes des élus responsables et nous avons bien conscience que l'ampleur du déficit public rend nécessaire la maîtrise de la dépense publique.

Cependant, ne payons-nous pas aujourd'hui plus que jamais le bouclier fiscal inique que le gouvernement a mis en place ?

Pour que les citoyens acceptent les efforts demandés, il faut qu'ils aient le sentiment que ces efforts soient équitablement répartis. Car si les Français sont aussi pessimistes, c'est peut-être bien qu'au sentiment d'impuissance s'ajoute celui d'injustice.

Comme le Président de la commission des Finances de l'Assemblée Nationale, Jérôme Cahuzac, je constate et je m'interroge.

C'est « un effort de limitation sans précédent de progression de leurs dépenses auquel les collectivités locales sont contraintes. »

« Les collectivités n'auront d'autres choix que de limiter d'abord leurs dépenses d'investissement. Cela est en totale contradiction avec la stratégie de relance que le gouvernement entend mener, fondée sur le soutien à l'investissement. La croissance en souffrira inévitablement ». Cf « La Tribune de l'APVF, N°146 – Nov 2010 »

>L'impact des normes

**« Normes en inflation constante, à un rythme souvent trop rapide, souvent contraignantes et inadaptées »,
- Editorial J. Pélissard, PDt UMP AMF, Octobre 2010 – Maires de France »**

Dans ce contexte financier particulièrement tendu, il est évident que toute contrainte financière liée à **la mise en place de nouvelles normes serait difficilement soutenable.**

Je partage l'avis du Président Pélissard :

« Nous avons pris bonne note de la circulaire du Premier ministre de Juillet 2010 instituant un moratoire sur l'adoption de normes nouvelles concernant nos collectivités et nous nous en réjouissons.

Il reste à traiter les normes existantes : 400 000 normes de toutes sortes, en tous domaines.

Nous souhaitons que la Commission consultative d'évaluation (la CCEN) dont nous avons obtenu l'installation en 2008 puisse s'en saisir sans tarder.

Nous demandons dès à présent :

- plus de souplesse et de progressivité pour l'application des normes, par exemple celles relatives à l'accessibilité.

Nous ne remettons pas en cause leur bienfondé, mais elles imposent des efforts financiers souvent insupportables pour les communes s'il n'y a pas d'aide de l'Etat ou une adaptation aux réalités du terrain.

- plus de souplesse aussi pour décliner les normes découlant du Grenelle de l'Environnement et surtout pour cantonner les exigences souvent excessives des fédérations sportives ».

>2011 sera aussi l'année de la mise en place de la réformeterritoriale et notamment de son volet intercommunal.

La réforme territoriale voulue par l'Etat suscitait à l'origine beaucoup d'attente et beaucoup d'espoir.

Elle est aujourd'hui largement contestée, voire rejetée.

On attendait de la rationalisation : les compétences seront plus émietées.

On attendait de la simplification : le nombre d'échelons sera plus élevé.

On attendait de la clarification : le conseiller territorial sera source de confusion.

Citons les Maires Ruraux réunis à Autrans en octobre dernier : *« nous sommes loin de la modernisation, de la simplification, de la clarification et des économies invoquées. Force est de constater qu'une réforme territoriale mise en place dans ces conditions et sans consensus, aura un horizon plus que limité ».*

D'un strict point de vue budgétaire, qu'on l'approuve ou qu'on la dénonce, nous n'avons d'autre alternative que de prendre acte de la situation.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées pour 47,63% des dépenses de personnel. ; 51,8% en moyenne pour les villes de même importance !

L'évolution du SMIC, de la valeur du point, sont autant de variables qui vont impacter ce budget. La variation de ce poste sera aussi imputable au glissement vieillesse technicité (évolution de la carrière des agents), ainsi qu'à l'évolution des cotisations.

Au titre des recrutements, aucun n'est envisagé en 2011. Pas de poste nouveau en 2011 !

Cependant, la commune doit procéder à partir de septembre 2011 à une reprise en régie des activités périscolaires animées jusqu'à présent par la MJC ce qui entraînera forcément un transfert de personnel qui sera compensé par une diminution des subventions allouées à cette association.

Véritables inconnues : l'inflation des dépenses liées aux fluides : gaz, électricité, fioul notamment !

Une analyse approfondie de ces charges sera réalisée afin de maîtriser tant que faire se peut ces coûts> investir dans une véritable politique d'optimisation énergétique en lien avec l'agenda 21 mis en place par la ville.

Il sera nécessaire **d'accentuer plus encore l'optimisation de notre politique d'achats renforçant la concurrence** entre les fournisseurs et les prestataires de service !

Pour maintenir et accroître notre autofinancement, nous envisageons la **cession de certains actifs** !

Nous déciderons par ailleurs à l'automne au plus tard de biens inscrits à l'actif de la SEM qui n'a plus de raisons d'être. La cession de biens immobiliers devrait permettre d'obtenir en 2012 ou 2013 au plus tard, le retour de dividendes la ville actionnaire, 250 000€ !

De la même manière, les pistes d'une **mutualisation accrue** doivent être creusées et effectives !

Ayons ce réalisme et cette intelligence de vouloir renforcer le partenariat.

> Les recettes :

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle a fortement augmenté depuis 2005, grâce aux investissements productifs financés ou cofinancés par le CG38, et notamment grâce au projet Alliance (programme de recherche et développement mis en place conjointement par STMicroelectronics, Freescale et Philips sur le site de Crolles) ; les sommes revenant aux communes ont connu une progression significative !

Pour 2011, notre commune percevra 144 859€, elle percevait en 2004, 8321€ seulement.

Les recettes d'investissement sont constituées par l'autofinancement, les subventions allouées pour la réalisation d'équipements, par le FCTVA et par le recours à l'emprunt.

Le **FCTVA** en 2011 (sur les investissements 2010) devrait s'établir aux environs de 450 000€.

Vous le savez, malgré toutes ces difficultés, **le Conseil général maintient son aide à vos investissements communaux et intercommunaux.**L'Isère reste parmi les Départements qui aident le plus les communes. !

>>>> Ces mesures s'imposent, pour

- une **action publique forte**, au quotidien, au service des St-Marcellinois ;

Nos politiques en faveur des solidarités et de l'éducation pour toujours donner à St-Marcellin un temps d'avance, resteront fortes.

25% des Saint-Marcellinois ont plus de 65 ans, contre 16% en Isère.

En 2020, le nombre des plus de 60 ans augmentera en Sud-Grésivaudan de 57%.

Toujours en 2020, la population des plus de 75 ans augmentera de 39 %, il va sans dire que cela nous conduit à développer un ensemble de services importants, et notamment auprès de nos Aînés les plus fragilisés par la perte d'autonomie.

Nous conduisons donc une politique volontariste avec **la solidarité comme vocation, et la proximité comme méthode !**

Avec notre CCAS et Vill'à Dom : portage des repas, garde itinérante de nuit, aide à la mobilité, foyer « le Sans-Souci », aide au chauffage...

Nous augmenterons de 30% en 2011 les aides à ces associations.

La jeunesse n'est pas oubliée, elle est aussi notre devoir d'avenir :

Activ'Jeune, bourse aux projets, bourse aux permis. Le Conseil Municipal des jeunes sera doté d'un budget.

Notre soutien à la vie associative restera conséquent :///

Nos enfants qui sont notre bien le plus précieux et auxquels nous avons à cœur d'assurer le meilleur avenir possible, verront les engagements financiers de notre ville poursuivis.

Notre ville poursuit et maintiendra ses efforts pour offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage et à la communauté éducative les moyens de mener à bien son action. Sorties scolaires, classes de neige, classes verte, sorties de ski nordique, éducation physique et artistique avec interventions d'agents municipaux, séances à la médiathèque, ... sont autant d'actions facultatives que nous proposons aux écoles de notre ville.

La culture , qui n'est pas du superflu, mais du nécessaire, une invitation au partage, au « vivre ensemble, verra elle aussi **les efforts consentis en sa faveur maintenus.**

- un **bon niveau d'investissement** pour transformer la ville et soutenir l'activité économique.

Achèvement des travaux de l'entrée sud, (il s'agit là d'apporter la touche paysagère, agrémentant l'entrée de la ville mais aussi le cadre de vie des habitants, puisqu'un terrain multisports est prévu dans l'emprise du projet)

- poursuite des travaux de prévention des crues du Savouret,

- aménagement Faubourg-Vinay Grande rue,

- vidéosurveillance

- reprise des salles polyvalente et du forum, éventuelle extension du gymnase Carrier...

et de petits investissements qui pourraient générer de grandes économies.

La réflexion sur la sécurité aux abords des écoles de la Plaine et du Stade sera engagée, permettant le réaménagement de l'avenue Carrier.

- mise en place des points d'apport volontaire, liés à la mise en œuvre de la redevance incitative en janvier 2012.

CONCLUSION

Au toujours plus, il faut désormais privilégier le toujours mieux.

Nul ne croit plus désormais que tout sera possible en même temps.

Il faudra choisir ce qui doit être fait tout de suite, ce qui peut attendre et ce à quoi il faut renoncer.

Oui les choix seront difficiles., expliqués, assumés, même si parfois la volonté peut être forte de reporter à demain les décisions difficiles aujourd'hui et dont les bénéfices « ne sont que » de long terme.

Nous ne compromettrons pas l'avenir en dilapidant le présent.

Notre ville possède les atouts pour surmonter les défis de notre époque. L'administration communale est engagée avec dévouement, efficacité et compétence, et nous voulons remercier et saluer chacun de nos collaborateurs.

Notre ville porte en elle des ressorts de dynamisme et de solidarité. Elle a un atout : le dynamisme de ses entrepreneurs, celui de ses associations et notre détermination.

Pour la 14^e année consécutive, nous n'augmenterons pas les taux communaux d'imposition.

Nous choisissons d'affronter les difficultés, que sont celles de toutes les collectivités, en effectuant des choix courageux pour éviter au contribuable d'aujourd'hui une augmentation des impôts, et à celui de demain le remboursement d'une dette excessive.

Un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté ; et nos difficultés actuelles donnent l'occasion de remettre à plat des modes d'actions et des pratiques professionnelles parfois très consommateurs de moyens, qui résultent d'anciennes habitudes d'une époque d'aisance financière.

Constance, persévérance, mais aussi prudence guideront nos actions en 2011 pour qu'il y ait toujours de la confiance.